

AFFAIRE N° 19/7°) - Marché de gré à gré, d'un montant de 3 588 300 Fra CFA, à passer avec la SOCIETE U. M. A. B., SAINT-DENIS, pour la fourniture de mobilier de cantines.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec la SOCIETE U. M. A. B. SAINT-DENIS, un marché de gré à gré, d'un montant de 3 588 300 Fra CFA, pour la fourniture de mobilier de cantines pour les groupes scolaires de la rue Bouvet, de la Source, de l'Ancien Théâtre, de l'Ecole d'Application et de Champ Fleuri Filles.

La dépense correspondante est imputable au chapitre 903 - article 214 du Budget Primitif de 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Denis, le 7 juillet 1969

Pour le Préfet
Le secrétaire général

Signé: Ph Kessler

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières

Signé: Ph Pergereau